

PLAN LOCAL D'URBANISME

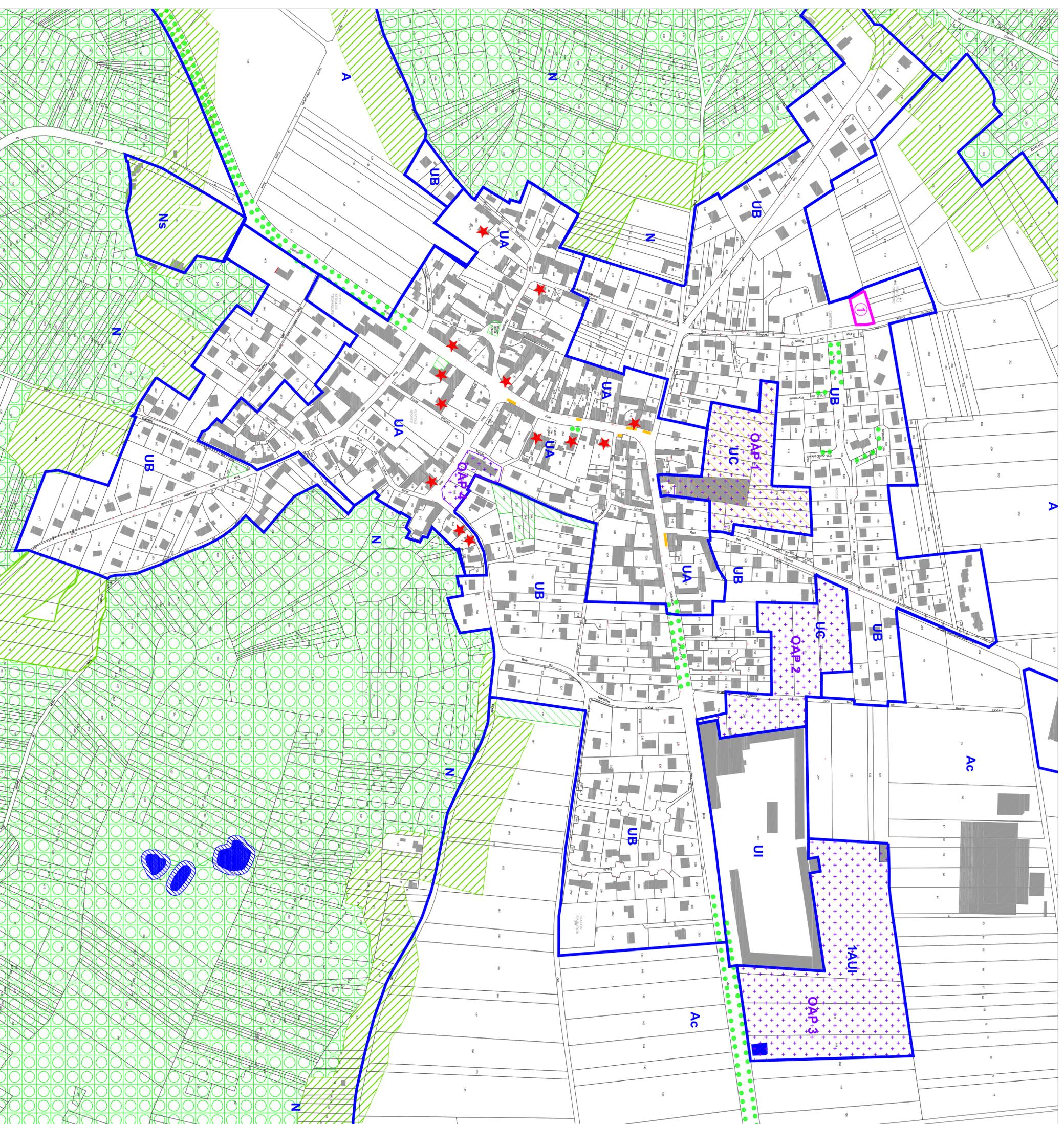
Bourg

1 / 2000ème - 1 cm = 20 m

*Vu pour être annexé à la délibération
du conseil Municipal en date du :*

Le Maire

5.2



LEGENDE

-  Limite de zone ou secteur
-  Emplacement réservé
-  Commerce et activité en rez-de-chaussée à maintenir
-  Orientation d'aménagement et de programmation
-  Elément d'architecture remarquable
-  Espace paysager à protéger
-  Alignement d'arbres et arbre isolé
-  Espace paysager d'intérêt biologique à protéger
-  Espace boisé classé
-  Lisière de forêt
-  Secteur de mixité sociale

Emplacements réservés

Localisation	Destination	Références cadastrales	Superficie	Bénéficiaires
Chem. Cieux	aménagement	N°38p	0,38 m ²	Commune